

année avant que le changement de 1846 fût effectué. Dans la Nouvelle-Galles du Sud, l'an dernier, l'acte de répartition sur les biens fonds et les revenus (*land and income assessment act*) précédait l'introduction du budget libre échangiste de cette colonie.

Au Canada, il n'est guère probable qu'il entre dans la pensée d'aucun homme politique qu'une proposition de ce genre puisse être acceptée pour le moment, la Douane et l'Accise ayant été assignés au gouvernement fédéral comme sources de revenus et les législatures provinciales s'étant habituées à regarder ces classes d'impôts comme tout à fait en dehors de leurs attributions au point de vue du revenu local. Il faudrait donc un grand revirement d'opinion avant qu'on souffre aucun empiètement fédéral sur ce qui a été jusqu'ici considéré le champ exclusif du revenu local.

Un autre obstacle accidentel dont on ne saurait dissimuler l'importance, c'est la position continentale du Canada, ayant tout le long de ses 4,000 milles de frontière la haute muraille protectionniste du tarif américain. Faire face au monde, comme l'a fait l'Angleterre, sur le champ de la libre concurrence, c'est une chose, c'en est une autre de s'exposer à devenir le marché aux rebuts d'un pays voisin dont l'industrie est protégée à outrance. Il y aurait beaucoup à dire sur les avantages qui dériveraient pour le consommateur canadien, et par conséquent pour la colonie elle-même, d'une réduction notable dans le coût de l'existence, mais c'est là un côté de la question auquel il ne faut guère s'attendre voir la population manufacturière du Dominion porter attention, elle n'est pas encore mûre pour cela, et la portion manufacturière exerce une énorme influence sur le vote populaire.

Voilà des considérations suffisantes pour faire comprendre que l'introduction immédiate du libre-échange au Canada est en dehors du cercle de la politique pratique. Tout ce que peut espérer gagner la cause libre-échangiste par l'avènement d'une administration libérale, c'est d'abord que les droits qui seront maintenus pour procurer un revenu ne seront plus réglés sur les besoins du protectionnisme et que, si en coupant par la moitié un impôt donné on double du coup l'importation d'un article, il n'y aura plus de raison pour ne pas pousser plus loin le remaniement du tarif. Des modifications graduelles de ce genre dans les arrangements douaniers devront, pour peu que l'administration tienne, habituer l'esprit public à comprendre les avantages d'un système moins restrictif de commerce; ce sera une éducation par expérience qui pourra faire plus de bien que tout ce qu'on a imaginé jusqu'ici au Canada. Ce genre d'éducation a totalement manqué au Dominion jusqu'ici. La génération présente a grandi sous un régime de protectionnisme. On ignore entièrement les conditions de tout autre système, et le gouvernement de M. Laurier aura bien mérité si, par des essais prudents et mesurés, il peut amener l'intelligence publique à reconnaître peu à peu les erreurs dans lesquelles elle se complaisait.

En Australie, on voit en ce moment les manufactures abandonner Victoria pour la Nouvelle-Galles du Sud, parce

qu'elles comprennent que l'industrie est plus profitable quand elle se pratique sur une grande échelle pour l'exportation, et que les avantages collatéraux des institutions libre-échangistes facilitent mieux ces conditions que ne le peut faire le protectionnisme de Victoria. Il se peut que les manufacturiers du Canada aient quelque chose à apprendre en ce sens sous l'aiguillon croissant de la concurrence.

Si l'avènement de M. Laurier signifie quelque chose, c'est à titre d'expérience, pour préparer les voies du changement fiscal lorsque les avantages de ce changement auront prouvé leur excellence par des faits reconnus de la masse.

Le *Times* approuve la déclaration faite à Québec par M. Laurier, que le libre échange colonial est l'unique moyen d'amener l'Angleterre à faire un plus grand commerce avec les colonies, puis il poursuit :

" Pour ceux qui croient avec M. Laurier que le libre-échange par tout l'Empire est la condition essentielle de l'Union commerciale de l'Empire, et que le libre échange avec tout le monde n'est pas moins essentiel au maintien de l'ascendant universel de la Grande-Bretagne, pour ceux là, disons-nous, c'est nécessairement une cause de profonde satisfaction de voir l'idée libre-échangiste triompher dans des portions de l'Empire aussi éloignées l'une de l'autre et aussi peu soumises aux mêmes conditions locales que la Nouvelle-Galles du Sud et le Dominion du Canada. Dans un cas, c'est un gouvernement fédéral, dans l'autre un gouvernement provincial qui proclament leur adhésion aux principes chers à la majorité des Anglais, principes qui depuis un certain temps subissent toutes sortes d'attaques insidieuses chez nous. La presse d'Australie dénonce fortement l'idée que toute facilité ou préférence que pourrait offrir le marché anglais aux produits australiens dédommagerait l'Australie elle-même du tort que cet arrangement causerait aux manufactures de la Grande-Bretagne, et par là même au marché que la Grande-Bretagne offre aux matières brutes des colonies. L'on a habilement démontré que sur la laine, par exemple, qui est en valeur le plus fort article d'exportation de l'Australie, un tarif préférentiel n'offrirait aucun avantage quelconque, attendu que l'Australie commande déjà le marché anglais et déborde dans les marchés extérieurs d'autres pays. En 1894, la Grande-Bretagne a eu besoin de 360,000,000 lbs de laine pour fins industrielles. Mais la Grande-Bretagne en a acheté 612,000,000 lbs de l'Australie seule. La différence a été réexportée dans d'autres pays. Mais ce n'est pas tout : le marché de Londres n'a pas seulement acheté un surplus de 250,000,000 lbs de laine australienne pour réexportation, il a aussi acheté près de 100,000,000 lbs de laine d'autres pays, qui ont aussi été réexportées. L'unique effet d'un tarif préférentiel sur la laine serait donc d'empêcher cette laine étrangère de passer par les marchés de Londres et d'affecter d'autant la position de la Grande-Bretagne qui est la grande fournisseuse du monde, et par suite la plus grande acheteuse de matière brute. En

quoi la prospérité des colonies serait-elle accrue par un régime tendant à diminuer le prestige que possède le plus grand marché d'achat du monde entier, celui de la Grande-Bretagne ? Au contraire, même si une partie de ses achats se font sur les marchés étrangers, il est essai tel pour le commerce colonial que la puissance d'achat de la Grande-Bretagne demeure intacte.

L'argument qui s'applique à la laine s'étend à un grand nombre d'articles de provenance coloniale. M. E. Pulsford, qui s'est fait un nom par ses études sur la question économique dans la Nouvelle-Galles du sud, a récemment publié une série d'intéressants articles dans lesquels il proteste avec force contre l'introduction du système préférentiel dans les relations de l'Empire. Entre autres arguments qu'il apporte contre toute déviation des principes libre-échangistes, il publie une liste de "commodités" qui ne dériveraient nul avantage d'un tarif préférentiel, parce qu'ils sont déjà produits en excès de la consommation possible du marché anglais. La liste comprend, outre la laine, le suif, les peaux, le thé, le fer mince, la houille, le riz, le jute, le café, le poivre et autres épices, les gommes, les drogues, etc. En somme, il paraîtrait qu'en employant les chiffres de 1894, sur £94,000,000 de produits importés ici des possessions britanniques, \$28,000,000 ont été réexportés. Procédant comme pour la laine, qui soit dit en passant figure pour près du tiers de ce montant de réexportation, il faut admettre que sur une forte proportion des produits coloniaux les droits préférentiels sur le marché anglais ne vaudraient absolument rien pour le producteur.

Le parti libre-échangiste du Canada n'est pas encore arrivé aussi loin que celui d'Australie sur cette question du traitement préférentiel. Du côté du fort protectionniste dans lequel le Dominion s'est jusqu'ici claquemuré, les tarifs préférentiels peuvent, pour le moment, apparaître comme un acheminement possible vers les larges horizons du libre-échange. M. Laurier fait bien d'être modéré, mais il est improbable que les libre-échangistes qu'il dirige se prêtent prématurément à la sanction d'aucun système qui menacerait de perpétuer le protectionnisme. "

AMÉLIORATION DE LA RACE CHEVALINE

(Suite)

2. QUELLES SONT LES RACES DE CHEVAUX QUE NOUS DEVONS FAVORISER ?

Pour l'étude de cette question, je m'en rapporterai exclusivement à des faits évidents, l'état des marchés depuis deux ans aux Etats-Unis, et j'y trouve comme les plus recherchés et rapportant le plus les trois classes suivantes : 1^o Thorough bred, 2^o Hackneys, 3^o Standard bred trotteurs. L'utilité d'un pur-sang n'est pas contestable pour croisement avec les races inférieures, auxquelles il infuse du sang nouveau, de la hardiesse, de l'endurance, mais non pour élever des chevaux pour sang. Le Hackney est le type du cheval pour la ferme, la promenade et la selle. Sans être gros, il est fort agile, de belle allure et en grande demande. Depuis que des éleveurs se sont spécialement intéressés à l'...

sés à l'rice aujour temps, se sont l'encan Horse été obt \$2,200 Blue P \$1,600 \$900. Le F excellen canadi résistab acheteu ques an dique qu terre au valeur. quelquel mais ils mesuran pas rare ment ju plus de t Thorough a augme élevé se reconnu ce ne sor vaux qui forts. A chevaux petits, m services c lieu, le p utile est tant du c perfection de la doc rance et en Angle Quand quelqu'un presque s aux cours voisins l'ot tous leurs perfection et vous v en retiren J'ai so Thorough les plus p rent le c plus haut, seulement. perdue, re on ne doit à part de l pour la sel ces comme baggy afin leur des d rapportent preuve que qui ont eu Unis, le p réputés d sang : Ran propriété d chevaux tr pret de J obtenus. RAN Moyenne p Moyenne p Grande mo